

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Boutades  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196763>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dieu cette pécheresse maintenant convertie et régénérée, et que je tiens dès à présent pour ma fille ? Qu'il la reçoive de ma main ; je la doterai même s'il le faut. »

Alors un des assistants s'avance et dit qu'il la prendra pour femme avec dot de dix livres.

Berthold qui ne portait point d'argent sur lui, envoie aussitôt quelques-uns de ceux qui l'entourent faire une quête parmi ses auditeurs, à un denier par personne, et ils ne tardent pas à lui apporter cette somme, assez forte pour l'époque. Il s'empresse de la remettre aux époux, en leur donnant sa bénédiction.

#### Les arbres de liberté.

Nous pensons qu'après les belles fêtes de l'Indépendance vaudoise, nos lecteurs accueilleront avec intérêt quelques détails historiques sur l'origine des *Arbres de liberté*.

Les arbres appellés *Mais* que plantaient jadis les villageois le premier jour du mois de mai, en signe d'amitié ou d'amour, furent consacrés, lors de la révolution française, à l'amour de la liberté. Le premier qui paraît en avoir donné l'exemple est Norbert-Pressac, curé de Saint-Gaudens, département de la Vienne. En mai 1790, le jour de l'organisation de la municipalité, il fit arracher dans la forêt un jeune chêne et le fit transporter sur la place du village, où tous les habitants réunis concoururent à le planter.

Il les harangua ensuite sur les avantages de la révolution et de la liberté, et leur dit : « Au pied de cet arbre, vous vous souviendrez que « vous êtes français, et, dans votre vieillesse, « vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable à laquelle vous l'avez planté. »

En mai 1793, à l'époque où les ennemis redoublaient d'efforts contre la France, on vit dans toutes les communes s'élever des arbres de la liberté. Le nombre de ces arbres monta à plus de 60,000 ; car non seulement dans les villages et les hameaux on en planta, mais dans les grandes villes on en mit sur les places, devant les mairies et les corps-de-garde, et quelques habitants en plantèrent devant leurs maisons.

On choisit d'abord pour cet usage le chêne, dont on sait que les rameaux formaient la couronne civique ; mais cet arbre, en développant ses rameaux, aurait occupé trop de place dans certaines localités, et presque partout on planta un *peuplier*, dont le nom fait allusion à celui du peuple. On sait qu'en latin le mot *populus* signifie également peuple et peuplier.

Le 29 janvier 1794, la Convention rendit un décret portant que dans toutes les communes où l'arbre de la liberté avait péri, il en serait planté un avant le 1<sup>er</sup> germinal, an II, correspondant au 20 mars.

On appelait aussi l'arbre de la liberté, arbre de la fraternité, témoin l'article suivant, extrait du *Journal de Paris* :

« La cérémonie de la plantation de l'arbre de la fraternité s'est faite le 27 janvier 1793 avec la plus grande pompe et dans le plus grand ordre. Le buste de Brutus y était porté ; le faisceau représentant les 84 départements précédait le jeune chêne. Aussitôt qu'il a été planté, la musique a joué la *Carmagnole* et l'air *Ça ira*, qui a tellement électrisé toutes les âmes que la municipalité « ayant le maire à sa tête a dansé des rondes. » La curiosité ayant fait approcher un petit Savoyard portant sa sellette, les officiers municipaux l'ont pris par la main et l'ont fait danser avec eux. A huit heures du soir, on « dansait encore. »

En 1848, la liberté renaissante a inspiré la pensée de replanter des arbres de liberté, comme on l'avait fait en 1792. Le peuple en a fait l'inauguration sur toutes les places de Paris, accompagné de plusieurs membres du

gouvernement provisoire, de la garde nationale et avec le concours du clergé, dont la présence a ajouté un pieux caractère à cette cérémonie. Les chants de l'Eglise ont retenti sous la voûte des cieux, et les cris de *Vive la République !* se sont mêlés à ceux de *Vive la Religion !*

#### Boutades.

Un officier de dragons, dont le corps était loin de s'être distingué dans la dernière guerre, dinait à table d'hôte dans un hôtel de la Suisse. Ce monsieur, qui se donnait de grands airs dédaigneux se plaignait de la difficulté qu'il éprouvait à se procurer des chevaux de remonte pour son régiment, disait en ricanant : « Je vois venir le jour où nous serons réduits à nous remonter avec des Suisses. »

— Monsieur, lui répondit un Zurichois en le fixant, vous seriez bien sûr alors, quelque envie que vous en eussiez, de ne pas reculer.

Autre anecdote du même genre :

Divers Etats du corps helvétique envoyèrent en 1743 des troupes à Bâle, alors entourée d'armées autrichiennes et françaises, pour en renforcer la garnison et faire respecter la neutralité et le territoire suisses. Un soldat de la Vallée d'Entlibuch, dans le canton de Lucerne, était en faction sur le pont du Rhin, dans le costume singulier de son pays, chaussé d'énormes souliers bien ferrés et sans boucles, dont l'oreille d'un cuir épais se retroussait de quelques pouces en avant. Un officier français en escarpins, passant près de cette sentinelle, s'arrêta pour l'examiner et se moqua de son habit et surtout de sa chaussure. Le soldat le regarda fièrement et lui dit :

— Toi, avoir des souliers pour courir, et moi pour rester !

Dans une caserne française :

— Sans vous commander, sergent, pourriez-vous me dire approximativement ce que c'est qu'un candidat libéral ?

— Fusilier Bideau, si vous aviez comme moi reçu une éducation supérieure, vous sauriez que libéral, c'est comme qui dirait généreux... Par ainsi donc, suivez moi-z'à la cantine vivement, et tâchez de vous comporter comparativement à mon égard en soldat militairement libéral !

C'était à l'Exposition nationale, à Genève. Deux cochers de fiacre se prirent subitement de bec dans un embarras de voitures qui les mettait en présence. Dans la chaleur du conflit et pour appuyer ses arguments, l'un d'eux crut devoir se servir de son fouet, et en vrai maladroit, sangla le visage du client de son adversaire, qui attendait impatiemment l'issue de cette désagréable rencontre.

— Ah ! tu veux abîmer mon Anglais, s'écrie l'autre avec une indignation facile à comprendre, tu vas voir comme je vais arranger le tien !

Effectivement, la lutte se poursuivit avec acharnement sur le dos des deux malheureux touristes, qui restèrent pendant assez longtemps sous le coup de l'exaspération que leur suscita cette manière de procéder aussi inouïe qu'inattendue.

— Oui, monsieur l'examinateur, mon fils doit subir prochainement l'examen de baccalauréat, mais je dois vous dire qu'il est atteint d'une sorte d'infirmité... d'une timidité exceptionnelle ; il sait très bien tout ce qu'on lui demandera... mais il est si timide que... et alors...

L'examinateur avec un sourire qui révèle autant de bonté que d'expérience :

— Et en quoi est-il particulièrement timide ? La maman vivement : En grec, monsieur !

On sait que la question des pourboires, gratifications et étrennes revient chaque année sur le tapis, mais qu'elle n'a donné lieu à aucune solution, et que la force de l'habitude l'emporte sur toute autre considération. Il est cependant curieux d'examiner ce qui se passe dans d'autres pays, même les plus reculés, comme la Chine, par exemple. Eh bien, en Chine, dès que l'on est invité à dîner dans une maison respectable, l'usage veut que l'on distribue, après le dessert, sa bourse entière aux domestiques plus ou moins nombreux de l'ambitryon. C'est tarifé comme les petits pâtes. Il y a bien à tenir compte, évidemment, de la fortune des invités, mais la politesse la plus stricte exige que la largesse représente plusieurs fois la valeur du repas accepté. Aussi la race des « pique-assiette » est, paraît-il absolument inconnue en Chine.

Le perceuteur des contributions passe devant une confortable propriété.

Un affreux petit roquet se jette sur le bas de son pantalon et le réduit en franges lamentables.

— Horrible bête ! s'écrie le perceuteur en brandissant sa canne.

Sur le seuil de sa porte, le propriétaire souriant :

— Vous voyez qu'on a eu tort de le classer comme chien d'agrément.

Livraison de février de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE : Le positivisme et la philosophie, par M. E. Naville. — L'expiation. Nouvelle, par M. J.-P. Portet. — Dans l'Afrique allemande, par M. Michel Delines. — Un chef socialiste. Ferdinand Lasalle, par M. Maurice Muret. — Anglomanes. Roman américain de Mrs. Burton Harrison, adapté par M. Jean Teriam. — Les lettres de Suisse de Louis Börne, par M. E. de Morsier. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, russe, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau, place de la Louve 1, Lausanne (Suisse)

**THEATRE.** — Jeudi, très belle salle pour applaudir au chef-d'œuvre de Molière, *Les Précieuses Ridicules*, ainsi qu'au *Gendre de Monsieur Poirier*. Le succès de la soirée revient incontestablement à notre directeur, M. Scheller, qui a fait preuve, soit dans son rôle de Mascarella, soit dans celui de M. Poirier, de qualités scéniques très remarquables et d'un naturel parfait.

Les autres interprètes se sont vaillamment tirés de leur tâche : peut-être aurions-nous aimé voir chez Gaston de Presles (M. Boriol) un peu plus de distinction. Dimanche, 2<sup>e</sup> représentation du grand drame à sensation, *Mère et Martyre*.

Jeudi, 24 février : *Divorçons !* comédie en 3 actes de Victorien Sardou, de l'Académie française.

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à Zurich, Bâle et St-Gall expédient de l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour
1 robe de dame de qualité durable Fr. 4 50
1 robe de cachemire, pure laine . . . . . 5 10
1 jupon, joli choix de modèles . . . . . 2 40
1 blouse de dame ou habit d'enfant . . . . . 1 50
Echantillons pour habit de dames, messieurs et garçons. Marchandises en toile et coton franco à chacun. Adresse : Max Wirth, Zurich.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

Au bon vieux temps des diligences, par L. Monnet, jolie brochure, avec couverture illustrée, fr. 1,50.  
*Causeries du Conteau caudois*. Choix de morceaux amusants en patois et en français. La première série (2<sup>e</sup> édition illustrée) et la seconde sont encore en vente, à fr. 1,50 la série.

*Chansonnier caudois*, par C. Dénéréaz, fr. 1,80.  
Au même magasin : Cartes de visite, de félicitations et de faire-part. — Impressions de factures, en-têtes de lettres, cartes de commerce, etc.

*Registres de toutes régularités et de tous formats*. — *Confection sur commandes*. — Copie de lettres et fournitures de bureaux.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.